

PREMIÈRE ÉDITION

# LOGISTIQUE INTERNATIONALE

Management des opérations  
d'import et d'export

Amine DAFIR  
Younes BOUMAAZ

# **LOGISTIQUE INTERNATIONALE**

**Management des opérations  
d'import et d'export**

Amine DAFIR  
Younes BOUMAAZ

# SOMMAIRE

## **PREFACE**

## **INTRODUCTION**

### **CHAPITRE I : L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES**

- 1.1. L'identification et l'étude de marché
- 1.2. La stratégie d'exportation
- 1.3. L'organisation de l'entreprise internationale

### **CHAPITRE II : L'ACHAT A L'INTERNATIONAL**

- 2.1. La gestion des achats à l'international
- 2.2. Le processus d'achat à l'international
- 2.3. Les termes de vente « INCOTERMS » : International Commercial Terms

### **CHAPITRE III : LE TRANSPORT INTERNATIONAL**

- 3.1. L'emballage dans le transport international
- 3.2. Le transport maritime
- 3.3. Le transport aérien
- 3.4. Le transport terrestre
- 3.5. L'assurance transport
- 3.6. La stratégie de transport

### **CHAPITRE IV : LA GESTION DES OPÉRATIONS D'IMPORT ET D'EXPORT**

- 4.1. Les préalables à une opération d'import et d'export
- 4.2. Les acteurs de gestion et de contrôle des opérations du commerce extérieur
- 4.3. Les étapes de la procédure d'importation et d'exportation
- 4.4. Le processus du commerce extérieur couvert par PortNet
- 4.5. Le schéma de dédouanement des marchandises

### **CHAPITRE V : LES TECHNIQUES DE DÉDOUANEMENT**

#### **5.1. LES CARACTÉRISTIQUES DOUANIÈRES DES MARCHANDISES**

- 5.1.1. L'espèce tarifaire des marchandises
- 5.1.2. La valeur en douane
- 5.1.3. Les règles d'origine

#### **5.2. LES PROCÉDURES DOUANIÈRES**

- 5.2.1. Les procédures de dédouanement
- 5.2.2. Les mesures de facilitation et d'accompagnement des entreprises
- 5.2.3. Le contrôle douanier des marchandises
- 5.2.4. Le contrôle du commerce extérieur et du change
- 5.2.5. La fiscalité douanière

#### **5.3. LES RÉGIMES ÉCONOMIQUES EN DOUANE**

- 5.3.1. Les principaux régimes économiques en douane
- 5.3.2. La gestion des comptes des régimes économiques en douane
- 5.3.3. Le dédouanement en matière de régimes économiques en douane

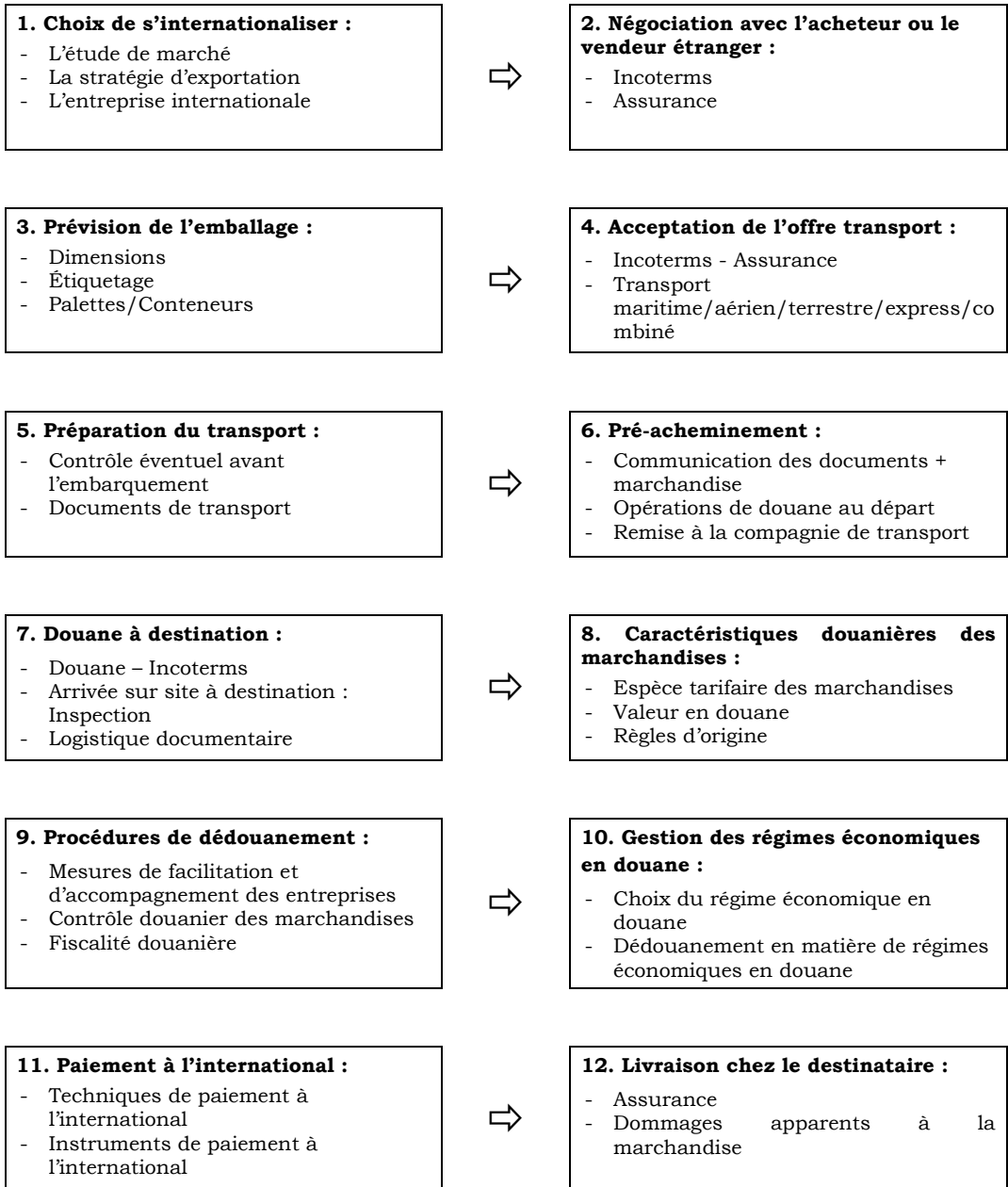
### **CHAPITRE VI : LE PAIEMENT A L'INTERNATIONAL**

- 6.1. Le circuit du paiement à l'international
- 6.2. Les moyens de paiement
- 6.3. Les techniques de paiement

### **CONCLUSION : CONSEILS POUR ADAPTER LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AUX OPÉRATIONS D'IMPORT ET D'EXPORT**

## **ANNEXES**

**Schéma global de l'ouvrage :** transport, logistique, supply chain, douane, paiement à l'international



# Chapitre IV

---

# **La gestion des opérations d'import et d'export**

---

- 4.1. Les préalables à une opération d'import et d'export**
- 4.2. Les acteurs de gestion et de contrôle des opérations du commerce extérieur**
- 4.3. Les étapes de la procédure d'importation et d'exportation**
- 4.4. Le processus du commerce extérieur couvert par PortNet**
- 4.5. Le schéma de dédouanement des marchandises**

## 4.1. Les préalables à une opération d'import et d'export

### 4.1.1. Les préalables à une opération d'import

Comme toute activité commerciale, l'importation comporte un élément de risque qui peut être réduit au maximum grâce à une recherche approfondie et des connaissances des formalités. C'est ainsi que toute opération d'importation comporte des préalables qu'il est nécessaire de connaître.

#### ➤ Inscription au registre du commerce

L'exercice de l'activité d'importation nécessite l'immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation s'effectue auprès du tribunal de première instance du lieu de situation de l'établissement principal du commerçant ou du siège de la société. Le numéro analytique du registre du commerce doit être porté sur les titres d'importation.

Pour les importateurs non enregistrés physiques ou morales, non immatriculées au registre du commerce (coopératives agricoles, universités, ambassades, touristes...), un code particulier tenant lieu de registre du commerce peut leur être attribué par la Douane.

#### ➤ Vérifier le statut de la marchandise

<b>Statut de la marchandise</b>	
<b>Importation</b>	
<b>Principe</b>	Toutes les marchandises sont libres à l'importation
<b>Exceptions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Restrictions quantitatives existantes : elles concernent les explosifs, les pneumatiques rechapés ou usagés, la friperie et certains dérivés halogénés des hydrocarbures.</li><li>- Les importations de marchandises causant ou menaçant de causer un préjudice grave à la production nationale peuvent être soumises à une procédure de surveillance et à des mesures de défense commerciale (droits antidumping, compensateur ou additionnel à l'import) dans les conditions fixées par la loi n° 15-09 relative aux mesures de défense commerciale.</li><li>- Restrictions pouvant être émises dans le but de sauvegarder la moralité, la sécurité et l'ordre public, la santé des personnes ou de protéger la faune et la flore, le patrimoine historique, archéologique et artistique national ou de préserver la position financière du pays.</li></ul>
<b>Référentiel législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Loi n° 13-89 relative au commerce extérieur et les textes pris pour son application.</li><li>- Code des douanes et impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects approuvé par le Dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), tel qu'il a été modifié et complété.</li><li>- Réglementation des Douanes et des Impôts Indirects.</li><li>- Décret n° 2-93-415 du 11 moharrem 1414 (2 juillet 1993) pris pour l'application de la loi n° 13-89 relative au commerce extérieur tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-1261 du 4 mai 2000.</li><li>- Arrêté du ministre du Commerce Extérieur n° 2570-10 du 8 septembre 2010, abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 1518-94 du 28 avril 1994, fixant les modalités de souscription des titres d'importation et d'exportation des marchandises.</li><li>- Arrêté du ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.</li><li>- Arrêté n° 1518-94 du 28 avril 1994 fixant les modalités de souscription des titres d'importation et d'exportation des marchandises ainsi que les spécimens des formulaires y afférents.</li><li>- Loi n° 12-94 relative à l'office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dahir portant loi n° 1-72-255 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur le stockage et la distribution des hydrocarbures.</li> <li>- Loi n° 12-06 relative à la normalisation, à la certification et à l'accréditation.</li> <li>- Dahir portant loi n° 1-75-292 du 19 septembre 1977 édictant des mesures propres à garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses.</li> <li>- Loi n° 24-89 du 10 septembre 1993 édictant des mesures de police sanitaire vétérinaire à l'importation d'animaux, de denrées animales de produits d'origine animale.</li> <li>- Décret n° 2-89-597 du 12 octobre 1993 pris pour l'application de la loi n° 24-89.</li> <li>- Loi n° 24-09 sur la sécurité des produits et des services</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 4.1.2. Les préalables à une opération d'export

Pour exporter vers un marché étranger, il est essentiel de se renseigner sur les taxes et droits d'importation à régler pour sa marchandise : il faut donc déterminer son classement tarifaire.

Pour accéder à ces informations, l'opérateur doit déterminer le code douanier SH de sa marchandise et se renseigner, muni de ce code, auprès des services douaniers du pays cible.

L'opérateur doit également se renseigner sur :

- la réglementation douanière (documentation à fournir, procédure à suivre...);
- les normes et certifications obligatoires se rapportant au produit ou à son packaging (emballage et étiquetage);
- les restrictions d'importation mises en place par le pays cible (licences, quotas, interdictions...).

#### ➤ Inscription au registre du commerce

Toute opération d'exportation nécessite l'immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation s'effectue auprès du tribunal de première instance du lieu de situation de l'établissement principal du commerçant ou du siège de la société pour l'exportation.

Pour les exportateurs, personnes physiques ou morales, non immatriculées au registre du commerce (coopératives agricoles, universités, ambassades, touristes...), un code particulier tenant lieu du registre du commerce peut leur être attribué par la douane.

Concernant les produits de l'artisanat, l'inscription au fichier des exportateurs de produits de l'artisanat est nécessaire pour toute opération d'exportation. L'inscription à ce fichier est faite sur la base d'une demande déposée auprès du Ministère de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire ou auprès des délégations de ce département dans les différentes régions du Maroc.

#### ➤ Vérifier le statut de la marchandise

<b>Exportation</b>	
<b>Principe</b>	Marchandises libres à l'exportation
<b>Exceptions</b>	<p>Certaines marchandises sont soumises à des licences d'exportation :</p> <p>Farines de céréales sauf de riz, du charbon de bois, de peaux et cuir, des collections de spécimens pour collection de zoologie et de botanique, des objets pour collections portant un intérêt historique, archéologique, de certains dérivés halogénés, de compresseurs, réfrigérateurs et de congélateurs fonctionnant au R12 ou R115, déchets et débris de métaux, insecticides contenant du bromure de méthyle, algues brutes et autres produits chimiques tels que fixés en annexe 2 de l'arrêté mentionné ci-dessous.</p>
<b>Référentiel législatif</b>	Arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.



### 4.1.3. La gestion de la logistique documentaire

---

La maîtrise de la logistique documentaire est un atout important pour le déclarant d'une opération du commerce extérieur, car cela lui permet de choisir le meilleur moyen de transport qui tient compte de la consistance de la marchandise, de l'éloignement, de la disponibilité du moyen de transport, du coût, de la logistique, des délais, des risques et de leur couverture. De même le déclarant doit maîtriser l'émission des documents nécessaires à l'opération d'import ou d'export.

#### ➤ **La facture commerciale**

La facture commerciale reflète les principales caractéristiques du contrat commercial. Elle doit indiquer la description de la marchandise, en mentionnant le prix unitaire et global, le terme de vente, la qualité, les marques ainsi que les modalités d'expédition et de règlement.

Elle constitue de ce fait une pièce maîtresse permettant l'identification des marchandises. La facture commerciale est un document essentiel que le déclarant devra produire au titre de la procédure d'importation ou d'exportation, notamment lors du passage en douane de la marchandise.

#### ➤ **Les documents de transport**

En fonction de ce qui a été convenu avec l'acheteur dans le contrat commercial, la marchandise sera expédiée soit :

- par voie maritime : c'est le cas le plus courant ;
- par voie terrestre : essentiellement par camion TIR entre le Maroc et l'Europe et l'Afrique ;
- par voie aérienne : notamment lorsqu'il s'agit de produits périssables, de forte valeur ajoutée et de volumes réduits.

#### ➤ **Les documents d'assurance pour le transport**

Le déclarant d'une opération du commerce extérieur devra veiller à la souscription de l'assurance couvrant le risque de transport de la marchandise, notamment lorsqu'elle est à sa charge d'après l'incoterm retenu (CIF, CIP, DES, DEQ, DDU, DDP).

Lors de son acheminement du point de départ jusqu'à sa destination, la marchandise peut subir des dommages dus à des causes diverses (exemple : vol, incendie, dégâts des eaux, chutes, etc.).

Ces risques, s'ils se produisent, entraînent inévitablement des pertes pour l'un ou l'autre des partenaires, en fonction des termes de vente prévus par le contrat.

#### ➤ **Les documents divers**

Pour une opération d'exportation, les principaux documents à préparer sont les suivants :

- Engagement de change ;
- FCR (Forwarder Certificate of Receipt) ;
- Lettre de voiture (CMR) ;
- Lettre de transport aérien (LTA) ou Airway Bill (AWB) ;
- Connaissance ou Bill of Lading (combiné ou non) ;
- Certificat d'assurance ;
- Certificat d'inspection (si nécessaire) ;
- Certificat d'origine ;
- Licence d'exportation (si nécessaire) ;
- Liste de colisage (document qui doit être approuvé par l'EACCE dans le cas d'exportation de produits agroalimentaires) ;
- Facture commerciale.

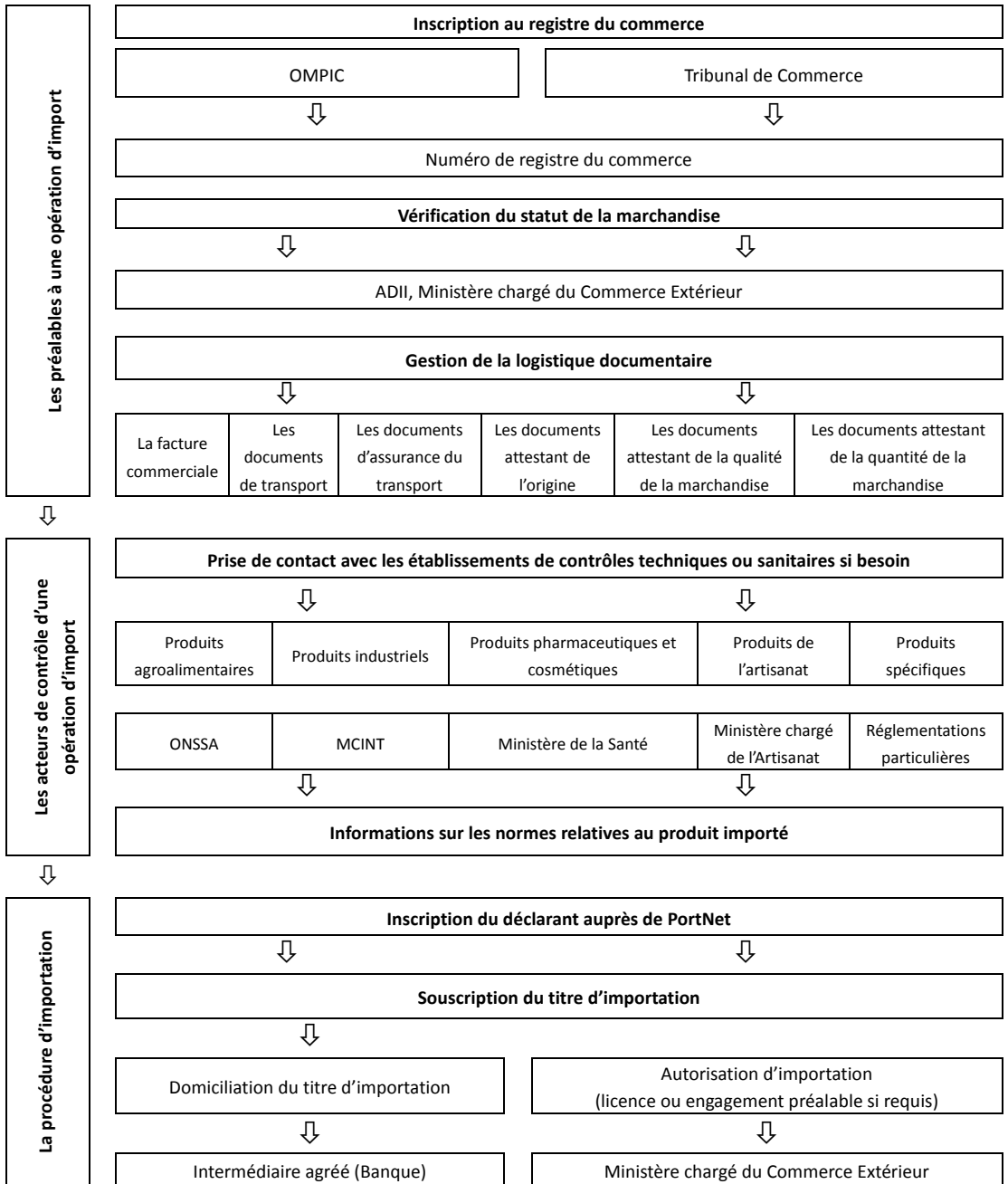
Selon la nature de la transaction, d'autres documents peuvent être demandés par l'acheteur :

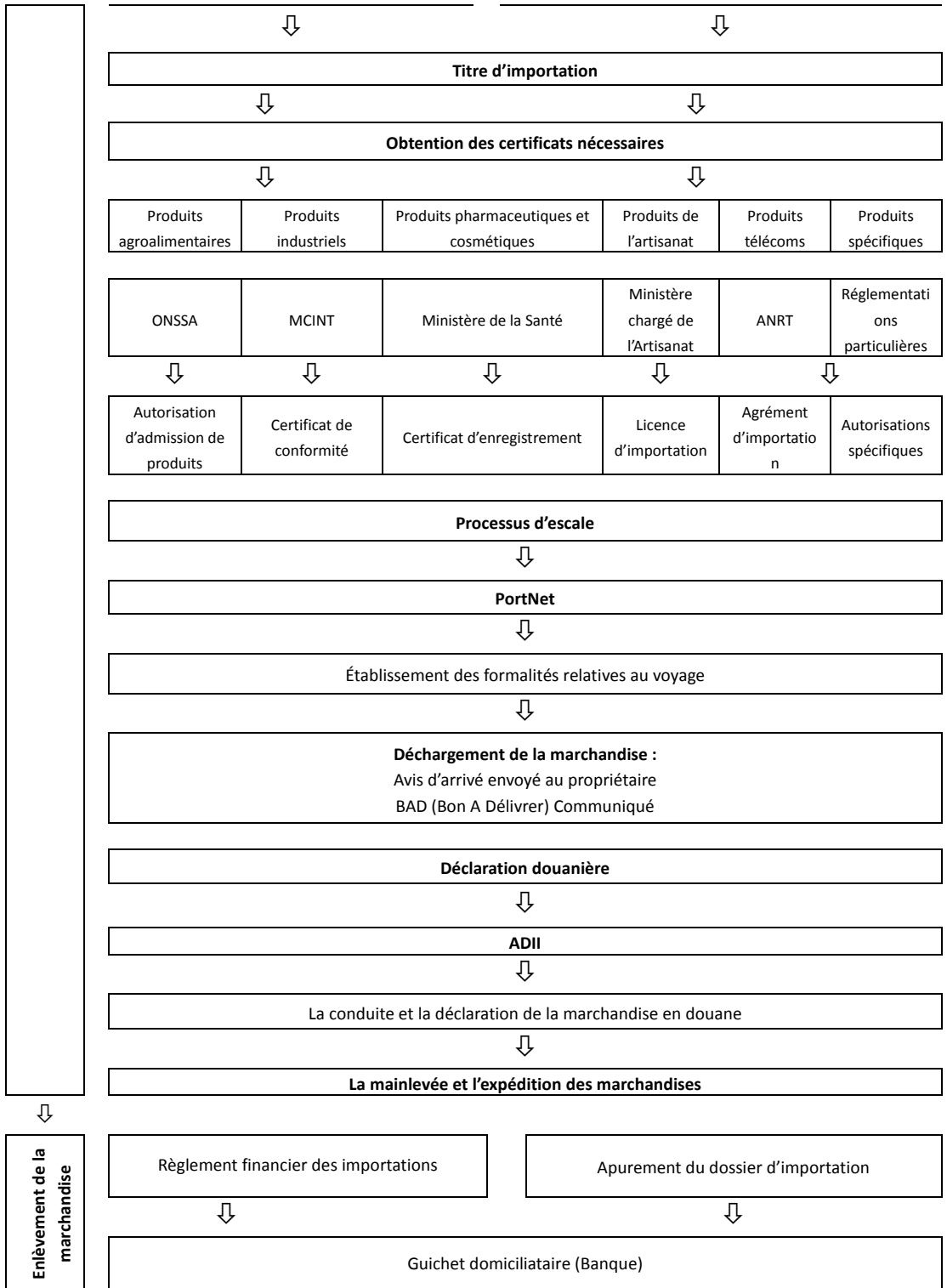
Documents	Nature des documents
<b>Documents attestant de l'origine</b>	<p>En général, les documents entrant dans cette catégorie sont exigés soit par l'acheteur, soit par les autorités du pays de l'importateur. Peuvent être réclamés à ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le certificat d'origine ;</li> <li>✓ la facture consulaire.</li> </ul>
<b>Documents attestant de la qualité de la marchandise</b>	<p>Il s'agit de documents réclamés pour se prémunir contre des vices pouvant altérer la qualité de la marchandise commandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le certificat d'inspection,</li> <li>✓ le certificat de surveillance,</li> <li>✓ le certificat vétérinaire,</li> <li>✓ le certificat sanitaire ou phytosanitaire,</li> <li>✓ le certificat d'analyse.</li> </ul>
<b>Document attestant de la quantité de la marchandise</b>	<p>Selon la nature de la marchandise et conformément aux termes du contrat commercial, l'opérateur pourrait être amené selon le contrat à établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le certificat de poids indiquant le poids brut et le poids net,</li> <li>✓ la liste de colisage identifiant : l'emballage et son contenu, le nombre de colis, le poids et les dimensions. Ce document est exigé par les services douaniers.</li> </ul>

### 4.3. Les étapes de la procédure d'importation et d'exportation

#### 4.3.1. Les formalités d'une opération d'import

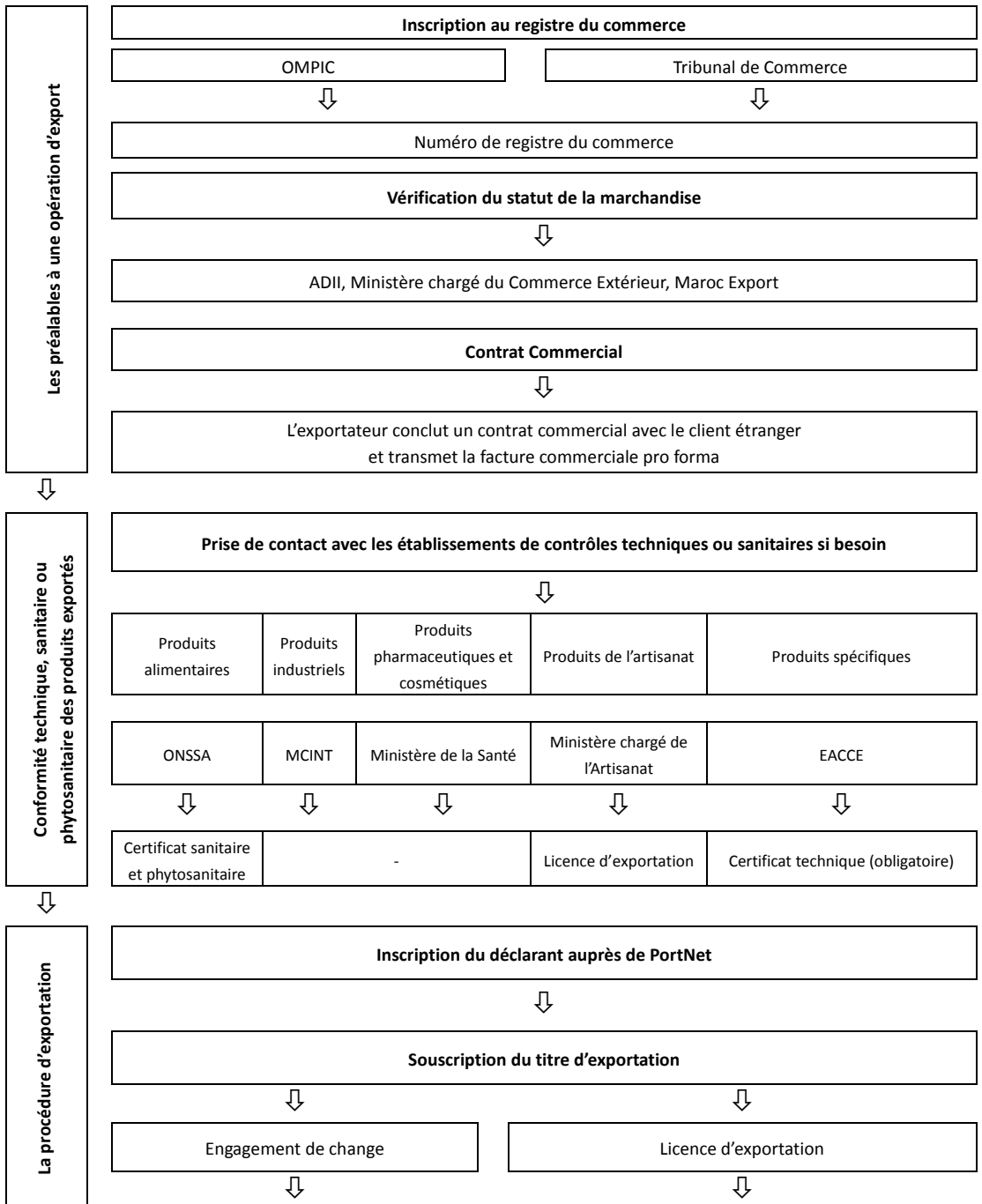
Les principales étapes à considérer pour la réalisation d'une opération d'importation sont les suivantes :

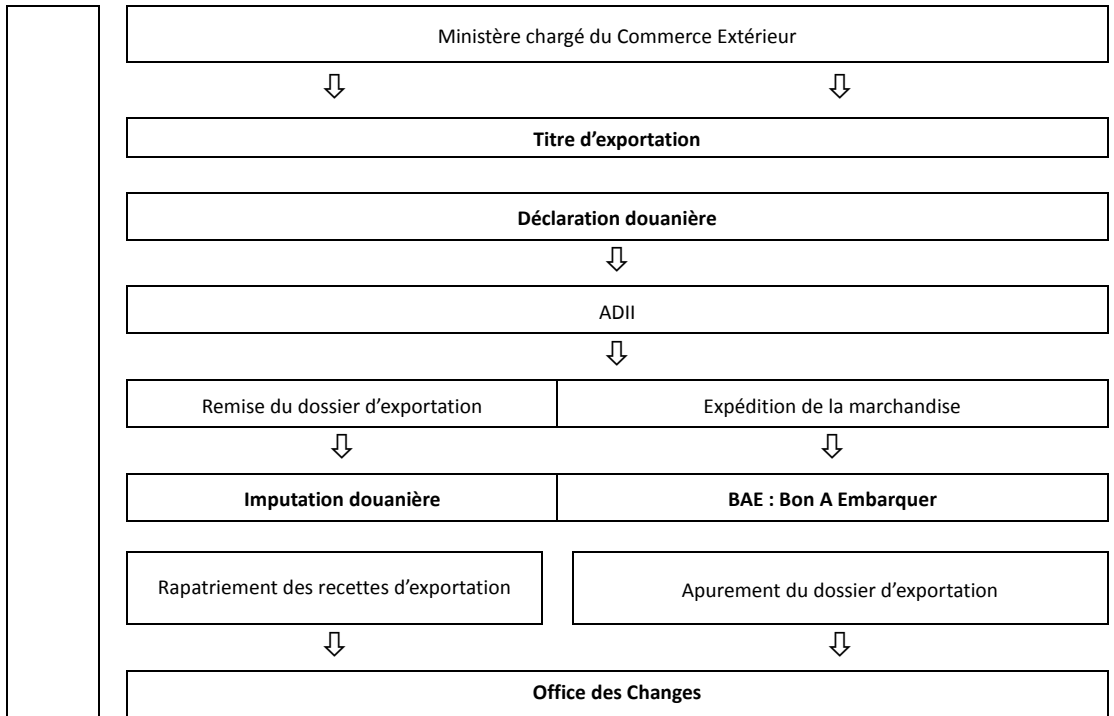




### 4.3.2. Les formalités d'une opération d'export

Les principales étapes à considérer pour la réalisation d'une opération d'exportation sont les suivantes :





# LOGISTIQUE INTERNATIONALE :

## Management des opérations d'import et d'export

- Un contenu directement opérationnel au quotidien.
- Une présentation synthétique et visuelle.
- Les références clés pour aller plus loin.

*Comment une entreprise peut-elle réussir la conquête à l'international ? Comment la gestion des achats s'effectue à l'international ? Comment le transport international est-il organisé ? Comment conduire les différentes étapes d'une opération d'import et d'export ? Comment réussir une gestion efficace des opérations d'import et d'export ? Comment maîtriser les techniques de dédouanement!? Comment rechercher et trouver des solutions adéquates aux opérations du paiement à l'international ? ...*

Découvrez les outils, méthodes, démarches et recommandations indispensables tout au long d'une opération d'import et d'export. Chaque aspect est traité sur trois à six pages, avec le contexte d'utilisation, des conseils méthodologiques, des schémas visuels, les avantages et précautions à prendre et, pour certains, un approfondissement et un cas d'entreprise commenté.

Vous trouverez dans ce livre les instruments dont vous avez besoin pour conduire votre opération d'import et d'export de manière professionnelle et efficace.

### Publics :

- Consultants externes ou internes.
- Commissionnaires en douane, Responsables et Opérateurs dans le domaine du commerce international.
- Étudiants et chercheurs.

### AUTEURS

**Amine DAFIR** est enseignant chercheur à l'Université Hassan II Casablanca. Il est docteur en Économie Internationale à l'Université Mohamed V Rabat. Ancien cadre à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, les travaux actuels de l'auteur portent sur le commerce international, la diplomatie économique et les relations Maroc-Afrique. L'auteur a également publié une dizaine de travaux portant sur ces questions.

**Younes BOUMAAZ** est chercheur en économie internationale. Ses travaux actuels portent sur le management, le commerce international, la logistique et le supplychain management. L'auteur s'intéresse aux domaines liés à la facilitation des échanges et aux questions douanières. Il a participé à plusieurs conférences nationales et internationales portant sur les mêmes thèmes. Il a également des publications scientifiques dans les mêmes domaines.



ISBN :

Prix : 120 dh